



4545, av. Pierre-De Coubertin  
Montréal QC H1V 0B2  
tél. : 514 252-3345 | fax : 514 252-3346  
www.golfquebec.org

## **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION**

1. Pour être admissibles à un remboursement, toutes les inscriptions à un séminaire sur les règles devront faire l'objet d'une approbation au préalable par Golf Québec et ce, avant la date limite de chaque séminaire.
2. Un officiel peut s'inscrire à compter de la 3<sup>e</sup> année de l'obtention de son dernier certificat, soit une année avant l'expiration de sa certification officielle. (Ex. : si sa certification arrive à échéance en mai 2017, il peut bénéficier du remboursement à compter d'avril 2016).
3. L'officiel qui obtiendra un remboursement partiel ou complet de ses frais de formation sera, en contrepartie, dans l'obligation d'être disponible pour au moins quatre (4) rondes dans les tournois provinciaux de Golf Québec de la même année. Si cette condition n'est pas respectée, l'officiel ne recevra pas de remboursement de Golf Québec.

### **Note :**

- a. Golf Québec s'engage à rembourser les dépenses de la classe A et B sans égard au budget disponible.
- b. À la suite des remboursements versés à tous les participants, dans le cas où Golf Québec n'aurait pas utilisé tout le budget disponible pour les formations, une bonification des remboursements de la classe C sera alors appliquée et, subséquemment, de la classe D.
- c. Si la formation de niveaux 2 ou 3 n'est pas disponible dans la province de Québec ou que l'officiel désire s'inscrire à une formation sur les règles offerte à l'extérieur de la province, il devra obtenir au préalable l'autorisation de Golf Québec pour connaître les modalités du remboursement de ses dépenses.
- d. Ceux qui s'inscrivent aux séminaires de la USGA devront aviser Golf Québec dès la confirmation de leur inscription.

### **Séminaire sur les règles et l'administration de tournois (Golf Canada)**

Golf Québec déterminera ceux qui seront invités à participer à ce séminaire et déterminera les modalités de remboursement des dépenses. Cependant les officiels admissibles au remboursement seront choisis dans la liste de ceux qui possèdent une certification de niveau 3 en vigueur ou les officiels de niveau 3 qui doivent se recertifier.

## **CLASSE A**

### Remboursement des frais d'inscription, hébergement, per diem et déplacement

1. Les détenteurs du niveau 3 qui se recertifient et qui ont une note de 80 % et plus.
2. Les détenteurs du niveau 2 qui s'inscrivent au niveau 3 et qui ont une note de 80 % et plus.

**NOTE :** Tout officiel qui obtient son niveau 3 recevra un vêtement de Golf Québec.

## **CLASSE B**

### Remboursement des frais d'inscription, hébergement, per diem et déplacement

1. Les détenteurs du niveau 3 qui se recertifient et qui ont une note entre 70 % et 79 %.
2. Les détenteurs du niveau 2 qui se recertifient et qui ont une note de 80 % et plus.
3. Les détenteurs d'un niveau 1 qui s'inscrivent pour la première fois au séminaire de niveau 2 et qui ont une note de 80 % et plus.
4. Les détenteurs du niveau 2 qui s'inscrivent au niveau 3 et qui ont une note entre 70 et 79 %.

## **CLASSE C**

### Remboursement des frais d'inscription et du per diem

1. Tout officiel qui décide de passer l'examen donné par la USGA et qui obtiendrait une note de 75 % et plus.

**NOTE :**

- Golf Canada attribue le niveau 2 à un officiel qui a une note entre 75 % et 89 %.
- Golf Canada attribue le niveau 3 à un officiel qui a une note de 90 % et plus.
- Un officiel qui obtient une note de 90 % et plus recevra 250 \$ de plus pour couvrir ses frais de déplacement.

## **CLASSE D**

### Remboursement des frais d'inscription et 1/2 déplacement

1. Les détenteurs du niveau 1 qui s'inscrivent au séminaire de niveau 2 et qui ont une note sous les 80 %.

### **Allocation pour hébergement**

|               |  |
|---------------|--|
| km > 100      | Hôtel déterminé par Golf Québec                  |
| 50 < km < 100 | 1/2 du prix de l'hôtel déterminé par Golf Québec |
| km < 50       | 0 \$   |

**NOTE :** Prenez note que les frais d'hébergement ne peuvent être réclamés que si la personne loge à l'hôtel choisi par Golf Québec. Si la personne décide de voyager chaque jour de la formation, seul le kilométrage sera remboursé.